

Charte de l'Assemblée citoyenne de Pontoise En vue des élections municipales 2020

Les associations Graines Pontoisiennes et Pontoise Ensemble, soutenues par Europe Ecologie LesVerts (EELV), Génération.s, la Gauche Républicaine et Socialiste (GRS), le mouvement Place publique Val d'Oise et le Parti Socialiste, proposent de créer L'Assemblée Citoyenne de Pontoise en vue d'élaborer, de manière démocratique et participative, un programme de la gauche sociale-écologiste pour les élections municipales 2020, basé sur une vision solidaire, écologique et démocratique de notre ville.

Fondée sur des valeurs humanistes et inclusives, l'Assemblée Citoyenne de Pontoise insiste sur des principes d'équité sociale, de solidarité et de laïcité républicaine. Elle entend être un lieu d'éducation populaire pour favoriser la citoyenneté active et une démocratie de participation. Elle orientera résolument l'action de la collectivité afin de faire face aux urgences démocratiques, sociales et écologiques.

Préambule

Cette charte :

- ▶ Décrit le mode de fonctionnement de l'Assemblée,
- ▶ Propose des grands axes d'une vision programmatique pour notre ville, servant de base à un travail collectif.

Les personnes désirant rejoindre cette assemblée s'engagent à respecter cette charte. La réussite de cette Assemblée repose sur l'implication de chacun de ses membres, dans la mesure de ses disponibilités, afin de s'inscrire réellement dans un processus de co-construction et de démocratie participative.

Afin de pouvoir engager juridiquement la campagne, il est important de choisir le nom de la liste et de désigner une tête de liste dès que possible. Le choix du nom de la liste et de la tête de liste sera fait par vote en date du 14 décembre. Les signataires de la charte ayant le droit de vote à l'Assemblée Citoyenne sont majeur.e.s, français.e.s ou étranger.ère.s, électeur.trice.s ou justifiant de leur domicile à Pontoise.

Les personnes désirant rejoindre l'Assemblée au-delà de cette date, s'engagent à reconnaître la légitimité des décisions prises précédemment par l'assemblée.

Les mêmes membres de cette assemblée désigneront démocratiquement les colistiers de la liste du premier tour.

Fonctionnement

1. Toute personne souhaitant participer à l'assemblée citoyenne devra signer la présente charte. Elle sera transmise à toute personne susceptible de rejoindre l'assemblée citoyenne au plus tard le 07 décembre 2019 soit 1 semaine avant la désignation par vote de la tête de liste et du nom de la liste.

2. Nous nous rassemblons autour d'une liste citoyenne, de gauche, sociale et écologiste. De ce fait, il ne peut y avoir d'alliance avec le parti LREM, ni aucun mouvement situé à droite de l'échiquier politique, ni avec des forces conservatrices. ↩

La communication de campagne se fait exclusivement sous le logo de la liste. L'Assemblée Citoyenne de Pontoise appréciera l'opportunité d'afficher les soutiens de partis politiques que la liste pourrait éventuellement recevoir.

3. Les décisions sont prises de façon consensuelle après débats et échanges ou, à défaut, par un vote à la majorité simple des présents.

4. Les conditions pour faire partie de l'Assemblée Citoyenne de Pontoise sont l'adoption de cette charte ainsi que le partage des valeurs de la gauche sociale-écologiste.

5. La charte a été présentée lors d'une assemblée générale publique organisée le 30 novembre 2019. Y étaient invités les adhérent.e.s des associations Graines Pontoisiennes et Pontoise Ensemble ainsi que les adhérent.e.s et sympathisant.e.s pontoisien.ne.s des partis et autres associations de Gauche.

Dans une démarche de rassemblement large à gauche, tou.te.s citoyen.ne.s de Pontoise partageant les valeurs de la gauche sociale-écologiste sont également invité.e.s via les réseaux sociaux. A l'issue de cette assemblée générale l'appel à candidature pour la tête de liste et l'appel à proposition de nom de liste sont lancés.

6. Les candidat.e.s à la tête de liste doivent rédiger une profession de foi qui est envoyée par mail à tou.te.s les premier.e.s signataires de la charte, dans un délai de 7 jours maximum après la première assemblée générale publique. Le 14 décembre 2019, une deuxième assemblée générale est convoquée, réunissant cette fois les signataires de la Charte de l'Assemblée Citoyenne de Pontoise. Les signataires, répondant aux

critères énoncés dans le préambule, désignent alors la tête de liste parmi les candidat.e.s par un vote à bulletins secrets. Si un.e candidat.e obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il ou elle est désigné.e par l'assemblée. ↩

Lors de cette assemblée générale, les signataires votent également pour choisir un nom de liste parmi ceux proposés par les membres de l'assemblée.

7. Un appel à candidature pour la future liste des 38 autres candidat.e.s est effectué après l'élection de la tête de liste. Les candidat.e.s à cette liste doivent auparavant avoir accepté cette charte.

8. La désignation de ces 38 candidat.e.s de la future liste est faite par le vote des électeurs de l'assemblée citoyenne (vote à la majorité simple).

9. Dans le cadre de la campagne électorale, les 39 candidat.e.s de la future liste s'engagent à porter le discours collectif de l'assemblée au seul nom de la liste.

10. Les 39 candidat.e.s de la future liste s'engagent à signer la Charte Anticor et déclarent ne pas avoir eu de condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire (fournir un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois).

11. Les candidat.e.s de la liste qui seront élu.e.s au soir du second tour s'engagent à se réunir régulièrement (au minimum pour la préparation de chaque conseil municipal) avec les autres membres de l'Assemblée Citoyenne de Pontoise pour les informer des dossiers et prendre en compte leurs remarques et leurs propositions.

Orientations programmatiques

Changer de modèle en mettant au centre de la politique les citoyen.nes pontoisien.ne.s.

Innovier en promouvant un concept de ville conciliant le progrès social, la sauvegarde de notre environnement, le développement économique responsable, en particulier en privilégiant le service public, la convention de partenariat avec des acteurs privés non lucratifs plutôt que de verser systématiquement dans une logique de marchandisation.

Pontoise démocratique

L'éthique du politique est devenue une exigence démocratique de premier ordre. Elle suppose des engagements fermes de la part des candidat.e.s et élu.e.s. En effet la défiance des citoyen.ne.s envers leurs représentant.e.s politiques est immense. Beaucoup de citoyen.ne.s ne se déplacent plus pour aller voter, ne se sentent plus concernés, ayant le sentiment que la « Politique » ne peut rien faire pour eux. Il faut donc co-construire les politiques locales en associant élu.e.s, citoyen.nes, partenaires associatifs, économiques, et tous les acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements pris par la commune.

A nous de proposer des outils pour faire vivre la démocratie de manière permanente tout au long du mandat :

- Apporter un soutien équitable à la vie associative locale
- Représenter les citoyen.ne.s ne doit pas constituer un métier, mais une mission pour l'intérêt général, sous le regard des citoyen.ne.s. Les candidat.e.s et élu.e.s s'engagent à exercer leur mandat avec courage, probité et intransigeance démocratique. Cependant, la seule déclaration de leurs bonnes intentions ne saurait suffire : les citoyen.ne.s doivent également pouvoir intervenir autant sur des décisions concrètes que sur le contrôle du travail des élu.e.s. ↩
- Vivre en démocratie, c'est surtout permettre à tous les habitant.e.s sans exception, inscrit.e.s ou non inscrit.e.s sur les listes électorales, français.e.e et étranger.e.s, d'être reconnu.e.s comme des contributeurs aux décisions concernant leur commune. Pas de démocratie sans citoyen.ne.s éclairé.e.s et émancipé.e.s pour décider. Ainsi, nos élus s'efforceront de faciliter l'accès, voire de promouvoir toute source d'information concernant la commune et participeront pleinement à la formation citoyenne.

Pontoise solidaire et sociale

Une politique juste et équitable est celle qui garantit à tous une réponse aux besoins élémentaires. De ce fait, logement, alimentation, santé, éducation, lien social, sécurité, bien-être seront des fondamentaux de notre politique pour tous les quartiers sans exception avec une attention particulière aux quartiers « politique de la ville » :

- Un droit au logement pour tou.te.s respectant la dignité, la santé et le bien-être de chacun.e.
- Un accès à une alimentation de qualité à un juste prix avec un objectif prioritaire pour l'alimentation des enfants.
- Un grand plan municipal pour la santé permettant, d'une part, de garantir l'accès aux soins à tou.te.s, et d'autre part de prendre des dispositions claires et radicales en matière de santé publique et environnementale. En effet, Pontoise doit faire face à un désert médical grandissant.
- Un accès à une éducation de qualité et à l'acquisition des connaissances pour tous tout au long de la vie. Avec un objectif prioritaire: faire de l'égalité des chances une réalité.
- Un plan municipal pour la petite enfance et le soutien familial et parental
- Une politique municipale inclusive permettant de rompre l'isolement social quelle qu'en soit sa cause: perte d'autonomie, handicap, éloignement géographique, fracture numérique, précarité, ... Elle prévoira notamment de faciliter l'accès aux services publics et municipaux.

Pontoise écologique

Pour répondre aux urgences climatiques et sociales. Nous devons intégrer les critères environnementaux et sociaux décisifs dans les arbitrages sur les projets locaux :

- Réduction des effets de l'activité humaine sur l'environnement de notre ville. Par exemple, mettre en place une politique réduisant la part de la voiture pour réduire les émissions carbone et développer les mobilités actives (marche, vélo, transports en commun)
- S'opposer au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire pour privilégier les commerces, les marchés et services de proximité
- Favoriser et développer les circuits courts d'approvisionnement. ←
Impulser et financer une démarche collective de réduction, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- Pour des questions de santé publique, lutter activement contre toutes formes de pollutions environnementales.
- Pour une ville vraiment en transition face aux urgences environnementales, repenser tous les actes municipaux à l'aune de l'urgence écologique, réorganiser les services publics dans une démarche respectueuse de l'environnement, soutenir toutes les initiatives écologiques. ←
- Envisager l'aménagement du territoire en réhabilitant ou en construisant les quartiers et les bâtiments de ←
façon durable (rénovation énergétique, éco-construction, ...) et en préservant la biodiversité. ←

Pontoise dynamique, cultivée, créative, sportive et animée

L'émancipation passe par le savoir et la connaissance. Notre ville par la jeunesse de sa population, son rôle économique et sa situation géographique et son histoire, dispose d'immenses ressources culturelles, créatives et sportives. La notion de culture s'avère indissociable du domaine de l'éducation et de l'environnement social.

Nous devons pour cela :

- Développer les accès à toutes les activités culturelles, artistiques et sportives ;
- Construire un projet culturel concerté sur le territoire en engageant un processus de participation des citoyen.ne.s aux projets d'actions et d'animations culturelles ;
- Travailler à la création de tiers-lieu culturel, de loisirs et d'échanges sur les domaines touchant à la vie de la cité ;
- Développer les actions de sensibilisation auprès des publics sur des thèmes culturels, sociaux, écologiques, etc., visant à la réflexion et à l'amélioration de la vie dans la cité (selon un esprit d'éducation populaire) ;
- L'art et la culture doivent trouver leur place partout dans la ville, en particulier dans les activités scolaires et périscolaires ;
- Pour permettre des événements culturels ambitieux, l'équipe municipale mettra tout en œuvre pour créer une ville animée, pour accueillir des événements, sportifs, artistiques et culturels toute l'année.

Pontoise en toute tranquillité

Vivre ensemble dans une ville plus sûre ne peut pas se résumer à de la vidéosurveillance. Il est temps de mener des actions qui s'inscrivent dans un plan global de proximité. ←

Ce plan distingue la sécurité des personnes et des biens et les actions de prévention à conduire.

Sécurité et lutte contre la délinquance:

- Optimisation des missions de la police municipale en la recentrant sur ses fonctions prioritaires de terrain, en lien avec la police nationale
- Réaménager l'espace urbain dans un esprit de lien social et de convivialité.
- Prévenir l'évolution vers la délinquance en mobilisant des moyens dans l'éducation, les médiations, l'insertion sociale, économique et l'emploi.

Prévention des risques:

Favoriser toutes les initiatives visant à l'accès de tous aux dispositifs de droit commun (associations de loisirs, sportives, culturelles, artistiques, de solidarités, etc.) en soutenant cet effort d'inclusion et de lutte contre les discriminations ;

- Mettre en place des ateliers de prévention contre les addictions et toutes les formes de violences ←
- Mettre en place des ateliers et animations pour développer l'esprit citoyen et un sentiment de responsabilité collective, en particulier pour lutter contre les incivilités.

Pontoise dans l'agglomération

Pontoise appartient à l'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), intercommunalité constituée de 13 communes. Nous sommes persuadés que des actions concertées avec les autres équipes municipales partageant les valeurs de la gauche sociale et écologique au sein de la CACP sont un bénéfice pour les pontoisien.ne.s. En effet, les nombreuses compétences de l'intercommunalité ont une influence directe sur la vie des pontoisien.ne.s :

- Le développement économique;
- L'aménagement de l'espace communautaire ;
- L'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ; ←
- La politique de la ville ;
- La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire et la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- La gestion et la distribution de l'eau ;
- L'environnement et le cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores) ;
- La compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés, depuis la collecte dans les quartiers jusqu'au Centre intercommunal de valorisation et de traitement des déchets.

Au lendemain des élections municipales, des élu.e.s de l'assemblée citoyenne de Pontoise seront appelés à siéger à la CACP. Ils y porteront nos orientations programmatiques.

En signant cette charte, je manifeste mon soutien à l'Assemblée Citoyenne et mon souhait d'y participer.

Fait à, le

Signature :

NOM PRENOM :

ADRESSE:

ADRESSE MAIL :
(EN MAJUSCULES)